



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Commissariat de District de Luxembourg

Objet : Réf. no 78/13/CK  
Ville d'Esch/Alzette.  
Autorisation d'ester en justice.  
Délibération du conseil communal du 15 novembre 2013.

---

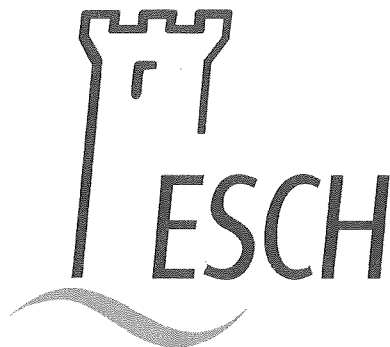
Retourné à Madame le Bourgmestre de la ville d'Esch/Alzette, ceci en exécution de la circulaire ministérielle no 2867 du 07 juillet 2010.

Luxembourg, le 25 novembre 2013

Le Commissaire de district,



**Secrétariat**  
28.11.2013 P.B.



Ville d'Esch-sur-Alzette  
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:  
07.11.2013

Date de la convocation des conseillers:  
07.11.2013

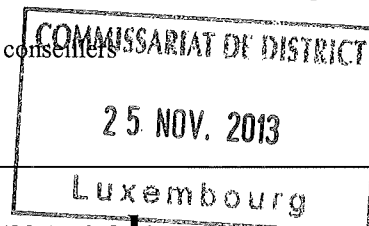
point de l'ordre du jour :  
11

## Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

### Séance publique du 15 novembre 2013

**Présents :** Mutsch, bourgmestre, Huss, Spautz, Tonnar, Hinterscheid, échevins, Maroldt, Hildgen, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Baum, Bofferding, Hansen, Goetz, Johanns, Bernard, conseillers, Espen, secrétaire communal ff.

**Absents :** Knaff, Codello, Kox, conseillers



## Le Conseil Communal;

### Objet: Autorisation d'ester en justice

Considérant qu'il s'agit d'une requête dans le cadre d'une affaire de bail à loyer contre Monsieur Pina Moura Antonio;

Considérant qu'en début 2012, le sieur Pina Moura, locataire d'un immeuble dont la Ville est propriétaire, s'est vu notifier l'augmentation de son loyer alors que les revenus du ménage ont augmenté de manière significative;

Considérant que cette augmentation est en conformité avec la législation applicable en vigueur;

Considérant que Monsieur Pina Moura a refusé de se conformer à cette réadaptation et n'a fait que payer le loyer initial qui était de 143 €;

Considérant que les arriérés de loyers redus sur une période allant du mois de janvier 2011 à juin 2012 s'élève désormais à 12.664 €, sans préjudice des intérêts redus;

**décide à l'unanimité**

d'accorder l'autorisation d'ester en justice

En séance

Suivent les signatures

Date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 22.11.2013

Pour expédition conforme,  
Le secrétaire communal ff,

Le bourgmestre,